



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 02 MAI 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-57

OBJET : Convention de coopération entre le SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets

Membres en exercice	90
Présents titulaires	57
Représentés	22
Absents	11

Votants	79
Abstention	4
Suffrages exprimés	75
Pour	75
Contre	0

Présents :

Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Alain DEGRASSAT, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Caroline ADOMO représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Marc MEDINA, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Florence CROCHETON représentée par Pascale TRIMBACH, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Sabine CHABOT, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Nassim LACHELACHE représenté par Régis PIO, Pierre LEBEAU représenté par Gilles PANNETIER, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Henri PETTENI représenté par Nicole CERCLEY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Annie TRICOCHÉ représentée par Mary-France PARRAIN, Valérie ZELIOLI représentée par Gérard LAMBERT

Absents : Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Agnès CARPENTIER, Philippe CIPRIANO, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, René GAILLARD, Abdés GERMAY, René SCHREIBER, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUE

Abdes GERMAY, René SCHREIBER
094-200057941-20170511-D17-57-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 02 MAI 2017

OBJET : Convention de coopération entre le SYCTOM, Agence métropolitaine des déchets ménagers et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets

LE BUREAU DU TERRITOIRE,

VU la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, et notamment son article 204,

VU la loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, et notamment son article 70,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5219-1 et L5219-2 et suivants, portant sur la création de la métropole du Grand Paris et de ses établissements publics territoriaux,

VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 18,

CONSIDERANT que la coopération mise en place entre le SYCTOM et l'EPT ParisEstMarne&Bois obéit à des considérations d'intérêt général, afin d'atteindre les objectifs de valorisation des biodéchets fixés par la loi,

CONSIDERANT les termes du projet de convention ci-joint,

DELIBERE

APPROUVE le projet de convention entre le SYCTOM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer la convention entre le SYCTOM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pour la mise en œuvre d'un dispositif expérimental de conteneurisation, collecte et traitement des biodéchets,

CHARGE le Directeur Général des Services et Mme la comptable publique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.


Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170511-D17-57-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017